

## Pourquoi, pour mes petits enfants, préférerai-je toujours l'École Maternelle aux Jardins d'éveil

Suite aux « accords de Lisbonne » visant à harmoniser les systèmes éducatifs européens, l'École Maternelle française s'est vue récemment « chamboulée » dans ses fondements puisque la France est, avec la Pologne, l'un des seuls pays d'Europe à accueillir les enfants de deux à onze ans dans les Écoles et à confier leur éducation à des Professeurs des Écoles dont la durée de formation est de cinq ans après la fin des études secondaires.

La « bousculade » de cette vénérable Institution française (qui aura 130 ans en 2012) fut complétée par la « directive Services pour le marché intérieur » qui autorisait la mise en concurrence des services. Le gouvernement français ayant inclus à ces services dorénavant soumis à la concurrence ceux concernant la Petite Enfance<sup>1</sup>, une « école maternelle d'état », gratuite, faussait d'emblée cette concurrence et garantissait l'échec de tous ceux qui auraient cherché à « investir dans un secteur porteur »...

Enfin, la diminution programmée du nombre de fonctionnaires d'Etat devrait finir par atteindre ses limites dans l'Éducation Nationale, surtout si la France continue à caracolier en tête des statistiques sur les taux de natalité. Il allait peut-être falloir commencer à songer à s'attaquer aux « forces vives » puisque les « fonds cachés » (remplacements, éducation spécialisée, options rares) arriveraient nécessairement à épuisement. Bien présenté, à grands renforts d'avis de « spécialistes », en y adjoignant quelques hochets chatoyants, le recul de l'âge d'accueil en maternelle pouvait même passer pour une œuvre de salut public.

Les Jardins d'éveil étaient nés ! Pensez donc, une structure « passerelle », au personnel « spécialisé », facilement implantée à l'initiative de quiconque « s'intéresse » aux tout-petits, aux objectifs « adaptés » à l'environnement local, quel avantage par rapport à un vieux mammoth poussif et poussiéreux de bientôt cent trente ans d'âge !

Un premier bouchon fut lancé, on instaura des partenariats avec certains départements ou communes volontaires, une secrétaire d'État vanta le projet, vint se promener au milieu de petits enfants joyeux devant des caméras de télévision.

On s'écharpa aussi ! Sinon, ce ne serait pas drôle. On laissa s'exprimer les passésistes, ceux qui refusent d'admettre que le débat académique sur la construction européenne et sur l'influence des règles du néolibéralisme sur la vie de tous les jours est dépassé. On rit beaucoup, on promet que si l'expérimentation n'était pas concluante, on l'abandonnerait et, discrètement, on n'en parla plus. Plus du tout. Même à la rentrée des classes, lorsque tous les journaux télévisés font leur une sur les bambins passant pour la première fois le seuil de la Petite École, celle que nous avons toujours connue, laïque et gratuite, si ce n'est obligatoire, comme sa grande sœur.

Il faut être « de la boutique » pour apprendre par hasard, même les syndicats enseignants n'en parlent pas, au détour d'une conversation entre collègues, que, dans telle commune, non seulement on

---

<sup>1</sup> <http://www.ufal.org/mise-en-concurrence-sauvage-des-services-publics-lexemple-de-la-petite-enfance>

n'accepte plus « les deux ans » à l'École Maternelle (ça, c'est devenu tellement banal qu'on n'en parle même plus) mais que même « les trois ans » qui n'atteindront cet âge fatidique qu'après la rentrée des classes ne sont plus inscrits ; que, dans telle autre, les jardins d'éveil sont opérationnels et que l'accueil de tous les moins de trois ans est donc devenu payant pour les familles.

Moi, la grand-mère de deux jeunes petits-enfants (quelques jours et trois ans), ancienne élève de l'école maternelle, ancienne institutrice, ancienne mère d'enfants scolarisés dès l'âge de deux ans dans cette même structure, j'ai donc trouvé intéressant de comparer la vieille et poussiéreuse École Maternelle et les jeunes et dynamiques Jardins d'Éveil.

Cette comparaison ne sera peut-être pas complètement objective : il est difficile de renier ce que l'on a toujours connu, surtout quand on a pu constater, tout au long de sa carrière, combien les objectifs des pères (et des mères) fondateurs de cette Institution étaient « nobles » ; il est encore plus difficile d'accueillir favorablement un projet parrainé par un système que l'on n'arrive pas à comprendre et encore moins à admettre.

❖ Petit comparatif<sup>2</sup> pour commencer :

	<b>École maternelle publique ou privée sous contrat</b>	<b>Jardins d'éveil</b>
<b>Porteur du projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• État et Commune(s) sous l'autorité de l'État</li> <li>• Organisme privé sous contrat avec l'État</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commune ou groupements de communes</li> <li>• Administration</li> <li>• Établissement public (centre d'action sociale, établissement hospitalier, ...)</li> <li>• Association à but non lucratif</li> <li>• Organisme mutualiste</li> <li>• Entreprise</li> </ul> <p>Le dossier est soumis à convention entre le président du Conseil Général, la commune du lieu d'implantation, la CAF, la CMSA, le porteur du projet.</p>
<b>Formation des personnels</b>	<p>Sur l'ensemble du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• professeurs des écoles recrutés sur concours (CRPE) au niveau Master 2</li> <li>• ATSEM recrutés sur concours au niveau CAP Petite Enfance</li> </ul>	<p>Peuvent être recrutés pour une structure de ce type :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un Auxiliaire de puériculture recruté sur concours au niveau CAP Petite enfance</li> <li>• Un titulaire du CAP Petite Enfance</li> </ul>
<b>Formation de l'encadrement administratif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur d'école (Professeur des écoles) qui assure l'animation pédagogique de l'équipe enseignante pendant tout le temps scolaire</li> <li>• Inspecteur de l'Éducation Nationale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un directeur qui peut être entre autres qualifications un personnel administratif communal, à raison d'au moins un quart temps par tranches de 24 places (soit en</li> </ul>

<sup>2</sup> La partie « Jardins d'Eveil » du tableau ci-dessous a été complétée à l'aide de la brochure « Méthodologie des jardins d'éveil », éditée par le Secrétariat d'État Chargé de la Famille ([http://www.travail-solidarite.gouv.fr/IMG/pdf/Lc\\_2009-76\\_-\\_jardins\\_d\\_eveil\\_-\\_annexe\\_5\\_guide\\_methodologique\\_en\\_direction\\_des\\_maires.pdf](http://www.travail-solidarite.gouv.fr/IMG/pdf/Lc_2009-76_-_jardins_d_eveil_-_annexe_5_guide_methodologique_en_direction_des_maires.pdf))

	qui vérifie la conformité des contenus et des projets	moyenne 8,5 heures par semaine).
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mairie + Directeur d'école (pour les ATSEM)</li> </ul>	N. B. : La brochure précise en outre qu'une mutualisation entre différentes structures communales est possible.
<b>Taux d'encadrement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un professeur des écoles par classe (jusqu'à 35 élèves environ)</li> <li>• Un ATSEM pour deux classes</li> </ul>	<p>Page 6, il est mentionné :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Deux « professionnels » (sic) pour 12 enfants</li> <li>• Trois « professionnels » pour 24 enfants</li> </ul> <p>mais page 5, on peut lire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• « Le taux d'encadrement des enfants devra se situer dans une fourchette de 8 à 12 enfants pour un adulte selon les moments de la journée et les coopérations possibles avec d'autres structures d'accueil de jeunes enfants ».</li> </ul>
<b>Programmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmes nationaux<sup>3</sup> dans tous les domaines prévus par la Loi d'orientation de l'École Primaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de programmes, il est juste mentionné que chaque jardin d'éveil devra présenter un projet « éducatif » pour « l'accueil, le soin, le développement, l'éveil et le bien être des enfants »</li> </ul>
<b>Coût pour les familles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans la plupart des cas, néant.</li> <li>• Certaines communes (dont Marseille et de nombreuses communes d'outre-mer) font fournir par les parents le matériel pédagogique « consommable » (papier, crayons, cahiers, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En fonction des revenus de la famille Simulation proposée dans la brochure (coût mensuel pour un enfant) :</li> <li>- 1 SMIC : 42,50 euros (après déduction du crédit d'impôts<sup>4</sup>)</li> <li>- 3 SMIC : 127 euros</li> <li>- Plafond : 178 euros</li> </ul>

❖ Suis-je obtuse ou la différence saute-t-elle aux yeux ?

Sauf dans le domaine du taux d'encadrement, pour moi, il n'y a aucun doute : la différence saute aux yeux !

En premier lieu, on ne peut pas comparer la validité des programmes, puisque l'une des deux structures n'est même pas soumise au fait d'en créer un qu'elle se chargera ensuite de faire appliquer par son personnel.

<sup>3</sup> Voir Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale hors-série n° 3 du 19 juin 2008  
<http://www.education.gouv.fr/bo/2008/hs3/default.htm>

<sup>4</sup> Je ne savais pas qu'une famille « smicarde » avec enfants payait des impôts... Celles que je connais ne sont pas imposables.

Quant aux autres points, sauf un, tout est en défaveur de l'une par rapport à l'autre : personnel recruté à un niveau d'étude beaucoup moins exigeant, encadrement de ce personnel qui peut même ne pas avoir reçu de formation dans le domaine de la Petite Enfance, coût mensuel pour les familles égal ou supérieur à ce que demandent les plus exigeantes des communes comme coût annuel dans l'autre structure.

Le seul point en défaveur de l'École Maternelle se situe donc au niveau du taux d'encadrement, nettement plus élevé que celui exigé dans les Jardins d'Éveil. C'est en effet un problème important qu'on ne peut négliger et qui pourrait être déterminant dans le choix de certaines familles, qui se soucient du bien-être de leur tout-petit et veulent lui éviter un surplus de bruit, d'excitation et des risques de moindre prise en compte de ses besoins particuliers à tout moment de la journée.

Pour avoir eu en charge une classe maternelle de plus de trente enfants de deux à quatre ans à plusieurs reprises au cours de ma carrière, pour avoir vu fonctionner celles de mes collègues au sein des Écoles Maternelles ou Primaires dans lesquelles j'ai eu l'occasion de travailler et pour avoir reçu des témoignages de parents ou de stagiaires au sujet de haltes-garderies, centres d'accueil ou crèches, où le taux d'encadrement est encore plus strict que celui des jardins d'éveil, j'ai pu à de nombreuses reprises constater que, même s'il facilite grandement la vie du personnel en charge de l'encadrement, l'effectif réduit du groupe peut malheureusement ne rien avoir à voir avec le calme, le silence et la prise en compte des besoins de chacun.

Pour cette garantie, je ferais bien plus confiance au niveau de formation du personnel, à celui de ses cadres et aux programmes éducatifs auxquels la structure est soumise. L'École Maternelle se retrouve donc, encore une fois, gagnante dans ce domaine-là.

Elle le serait encore plus si elle adoptait petit à petit, sans à-coups brutaux, car son personnel n'en peut plus des changements de cap incessants, des querelles de chapelles et autres crêpages de chignons, des programmes plus réalistes<sup>5</sup> qui cherchent réellement à partir du petit enfant de deux ans, encore trop jeune pour l'Instruction<sup>6</sup> au sens strict, et son corollaire l'Évaluation<sup>7</sup>, pour l'amener doucement, en lui faisant confiance, par le jeu, le récit, le dessin, l'observation des objets, des plantes, des animaux de son quotidien,

---

<sup>5</sup> Un exemple de programmes : [http://www.slecc.fr/programmes\\_grip/2008-prog-mater.pdf](http://www.slecc.fr/programmes_grip/2008-prog-mater.pdf)

<sup>6</sup> Cette Instruction, qui s'est tant diluée dans les programmes de l'École Élémentaire, du Collège et du Lycée, a, contrairement à ce que l'on pourrait croire, fait son apparition de façon très « insidieuse » dans les programmes des petites classes de maternelle (enfants de deux à cinq ans) suite aux travaux de certains « chercheurs en Sciences de l'Éducation » qui firent disparaître des programmes de ces classes les jeux d'imitation, les jeux sensoriels et moteurs, la progression au jour le jour, au rythme de l'enfant, pour les remplacer par des travaux de recherche et de production écrites, des grands projets mensuels, trimestriels ou même annuels, des exercices de comptage et de repérage sur le calendrier, l'observation et la copie d'œuvres d'art, l'histoire, la géographie, toutes choses qu'aucun programme d'école préélémentaire n'avait jamais osé imposer aux moins de cinq ans révolus, de peur de perdre irrémédiablement les plus fragiles de ces élèves.

<sup>7</sup> Car on « évalue » énormément dans l'École Maternelle d'aujourd'hui, on ne fait même quasiment que ça, dans tous les domaines et les enfants, même les plus petits, ramènent régulièrement à la maison des « livrets d'évaluation » que les parents (et certains professeurs des écoles) considèrent comme des bulletins de notes au sujet desquels ils se rengorgent, s'étonnent ou même s'affolent carrément en comptant les « feux verts » et les « feux rouges » ou les ☺ et les ☹.

la vie en collectivité, les échanges qu'elle provoque et la régulation qu'elle rend nécessaire, à devenir un petit élève prêt à entrer à l'École Élémentaire en pleine possession de ses moyens physiques, intellectuels et relationnels.

Et ces programmes seraient mieux appliqués si la formation des maîtres était plus ouverte aux différents courants de l'éducation du tout-petit, ceux qui prônent l'égalité de traitement que l'on ait deux ou douze ans et préfèrent leur apprendre à nager d'emblée en haute mer sans bouée ni brassards, comme ceux qui considèrent qu'il vaut mieux bâtir pierre à pierre la conscience de l'enfant et passent tout doucement de la cuvette d'eau à la patageoire, de la patageoire au petit bain et réservent grand bain et haute mer à des âges plus matures.

Toutes ces restrictions n'empêchent en aucune manière que, pour obtenir cette garantie de façon plus sûre, quel que soit le lieu où résident ces enfants, je préfère à l'accueil « Petite Enfance », remanié façon « directive Bolkestein », le bon vieux mammoth, certes parfois un peu lent à la détente, pas toujours très rapide à se remettre en question, très malmené ces derniers temps, dégraissé de toutes parts, sauf de celles dans lesquelles il aurait été tellement utile de tailler dans le vif.  
Et ce, tout simplement, ...

❖ ... parce que l'Éducation est et doit rester un service public forcément national...

... qui est le seul à pouvoir garantir une égalité de traitement en quelque lieu du territoire, un accueil gratuit et réellement laïque garantissant l'accueil de tous, sans risques de discrimination sociale, financière ou religieuse et une formation des maîtres qui doit redevenir identique pour assurer à toutes les familles qu'elles pourront sans crainte circuler d'une région à l'autre et retrouver pour leurs enfants le même accueil, les mêmes programmes et le même encadrement.

Catherine Bonnet-Huby